COMMUNE D'AVENCHES
Municipalité

Communication municipale du 21 juin 2023

N° 81
Réponses aux vœux de la commission de gestion 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

En préambule la Municipalité remercie la commission de gestion 2022, et particulièrement son Président M. Pierre-Yves Jost, pour le travail réalisé et les échanges constructifs lors des divers entretiens. Comme mentionnés dans la réponse municipale aux vœux 2021 et dans le rapport de la COGES, les rubriques du rapport de gestion ont été adaptées et permettront un meilleur suivi.

V06
La COGES souhaite avoir un entretien annuel avec Mme Maria Wägli afin de se rendre compte de l'avancement des travaux sur le développement durable.

La Municipalité avait répondu positivement au vœu 02 de la COGES. Un tel entretien a déjà eu lieu dans le cadre des auditions de cette année. Cette manière de faire peut être poursuivie, avec la présence impérative de la Municipale en charge du Dicastère.

V07
La COGES souhaite que la Municipalité trouve une solution rapide et sûre de stockage pour les archives sensibles et historiques de la Commune d'Avenches qui sont encore entreposées au château.

La réponse donnée oralement lors de la visite par le Secrétaire municipal était erronée. Les archives historiques venaient d'être déplacées dans le local officiel au Théâtre. Celles-ci doivent encore toutefois être triées et rangées.

V08
La COGES souhaite qu'un inventaire des prestataires/mandataires engagés par la Municipalité avec la date de la mise au concours, l'évaluation des prix et des services soit établi annuellement et mis à disposition de la COGES.

La Municipalité tiendra un inventaire des marchés publics en procédures ouverte, sélective et sur invitation. Elle ne mettra pas à disposition de la COGES un inventaire de tous les prestataires adjugés en gré-à-gré. La Municipalité répondra toutefois aux questions spécifiques de la COGES sur des thèmes précis ou des mandats particuliers.

V09
La COGES souhaite que le confort des Conseillers communaux soit légèrement amélioré par, notamment, la mise à disposition d'eau lors des conseils et un accès wifi assuré.

L'accueil des membres du Conseil communal lors des séances est sous la responsabilité du Bureau. Comme mentionné dans le rapport, la Municipalité a mis en place une politique sans bouteille en PET à l'Hôtel-de-Ville et elle n'en mettra donc pas à disposition du Conseil communal, sauf si le Bureau en décide autrement.

L'accès au réseau public « Wifi Avenches » est assuré dans les locaux communaux. Pour des raisons de sécurité informatique, il n'est pas possible de donner l'accès au réseau sécurisé de l'Administration.

V10
La COGES souhaite que la Municipalité repense à un concept pour les personnes à mobilité réduite se rendant dans l'entier des locaux communaux.

L'Hôtel-de-Ville a fait l'objet d'un rapport de visite de l'AVACAH en juin 2018. Trois points devaient être améliorés ou modifiés afin de répondre à la norme SIA 500 « Constructions sans obstacles ». Ces points corrigés, le bâtiment est désormais totalement aux normes. La porte mentionnée par la COGES dans son rapport est une voie de fuite et son sens d'ouverture est donc correct. L'accès aux parties réservées à l'Administration ne pouvant pas se faire de manière non-accompagnée ou après un contact avec l'Accueil, c'est par des mesures organisationnelles que le traitement des personnes à mobilité réduite désirant des prestations peut être possible. Le personnel du bureau technique peut, par exemple, descendre présenter un dossier de construction à l'Accueil communal si nécessaire.

La Municipalité demandera à l'AVACAH la possibilité d'effectuer une telle visite dans tous les locaux communaux. Selon la réponse reçue et les coûts, ces analyses pourraient être faites sur 2023 ou portées au budget 2024.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le Secrétaire :

MUNICIPALITE AVENCHES

Gaetan AEBY Julien MORA